

15		
14		
13		
12		
11		
10		
09		
08		
07		
06		
05		
04	POUR PERMIS	2024-1-24
03	POUR DISCUSSION	2024-1-20
02	POUR DISCUSSION	2024-8-27
01	POUR DISCUSSION	2024-8-20
NO.	DESCRIPTION	DATE

REGISTRE D'ÉMISSIONS

NOTE

SCEAUX



INDUSTRIEL LACHUTE
RUE LOWE

Le bâtiment devra répondre aux exigences du C.A.U., selon l'ordonnance ainsi que aux règlements municipaux en vigueur.
 Avant l'obtention et l'appareillage des équipements, à se référer.
 L'entrepreneur se soumettra, devant les commissions, les comités et les autorités, sans se déroger, à tout avis émis, émanant de la municipalité, sans encombres, par l'intermédiaire de l'ingénieur ou de l'architecte, avant d'entreprendre tout travail.
 Aucune émission ne sera prise sur le fait d'être riverain.
 On se réfère à la compagnie d'Électricité publique qui est des installations de la région.
 Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans le plan des émissions de la région.

PROJET DE PROJET

ENTRÉE PROJET

PROJETS

PROJET DU CLIENT

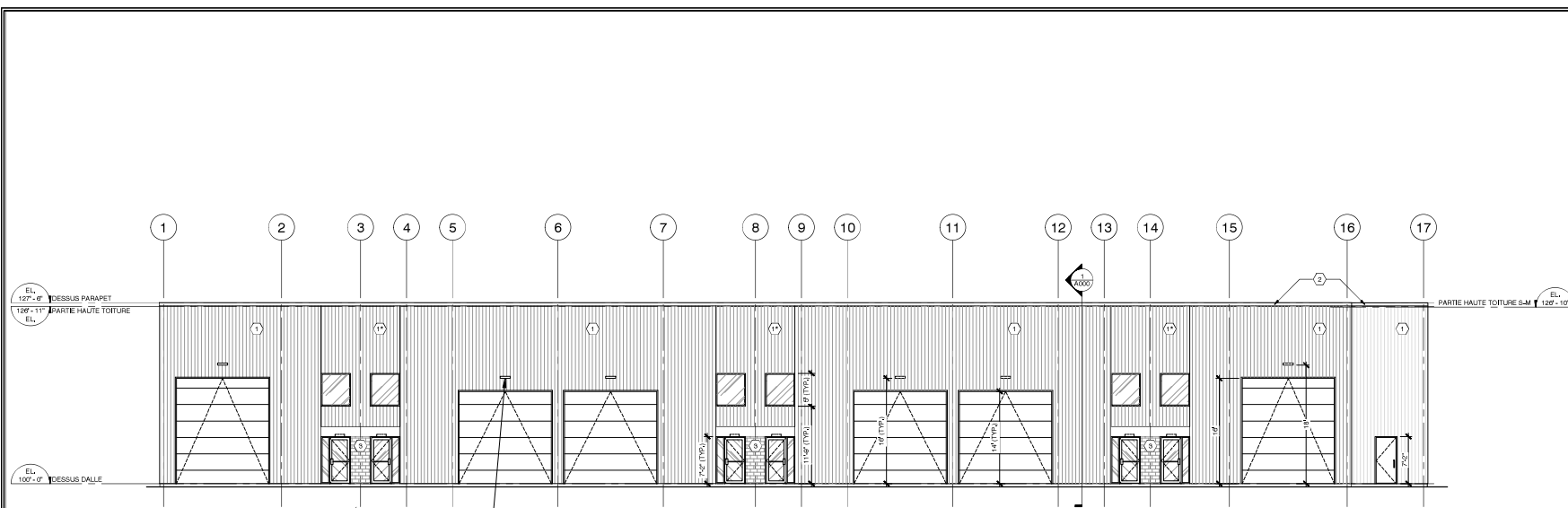


TITRE DU DESSIN

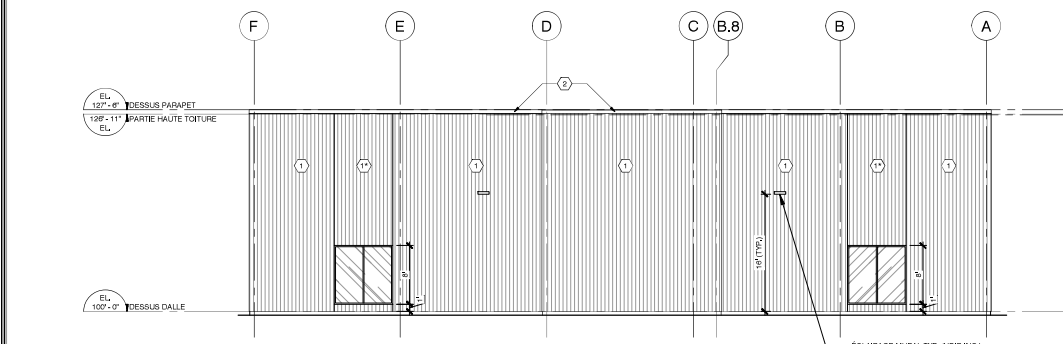
ÉLÉVATIONS

DATE: NOVEMBRE 2021 DESSINÉ PAR: S.G.
 ÉCHELLE: INDÉQUÉE VÉRIFIÉ PAR: M.A.L.

PROJET NO.: P21-017 DESSIN NO.: A302



1 ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE
1/8" = 1'-0"



2 ÉLÉVATION AVANT (SUR RUE)
1/8" = 1'-0"

LÉGENDE DES MATÉRIAUX

- ① TÔLE COULEUR : GRIS PIERRE
- ② TÔLE COULEUR : BLANC PUR
- ③ SOLIN PRÉPEINT COULEUR S'APPARENTANT AU REVÈTEMENT #1
- ④ REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE (GRIS PÂLE)
- V.C. VERRE CLAIR

NOTES GÉNÉRALES

- VOIR LES PLANS D'ÉLECTRICITÉ POUR LA SPÉCIFICATION DES LUMIÈRES EXTERNES.